

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### À quand une e-CPS fonctionnelle ?

Constatant que la solution e-CPS ne peut pas, à ce jour, être utilisée par les professionnels de santé libéraux, hormis pour certains actes spécifiques liés à la crise sanitaire, l'UNPS rappelle l'urgence du développement complet de cet outil, très attendu pour faciliter la prise en charge en ville des patients.

Les fonctionnalités indispensables au déploiement de la e-CPS doivent être accessibles au plus vite. Il s'agit notamment de :

- l'utilisation simultanée par plusieurs professionnels et sur plusieurs sites ;
- et surtout de permettre la facturation, notamment au domicile du patient.

Sans possibilité de facturation, la e-CPS restera peu utilisée (sauf pour les actes actuels de dépistage et de vaccination contre la covid 19). Seul le raccord de cette solution avec les téléservices de facturation de la CNAM permettra de déployer l'usage de la e-CPS et une meilleure prise en charge du patient, que ce soit à son domicile ou dans sa structure d'accueil.

Pourtant rappelé dans sa [contribution au Ségur de la santé](#) et évoqué à plusieurs reprises par l'UNPS, force est de constater que ce sujet n'est toujours pas une priorité pour les services de la CNAM. Les membres de l'UNPS s'interrogent, de ce fait, sur la volonté politique de mettre à disposition des professionnels de santé libéraux un outil qui faciliterait leur quotidien et la coordination entre ces derniers.

Le développement complet de la solution e-CPS doit se faire sans plus attendre.

Contact presse : [mathilde.guest@unps-sante.org](mailto:mathilde.guest@unps-sante.org)